



MAIRIE D'OUVEILLAN  
11590

N° 2024-169

## ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

DOMAINE DE LA GRANGETTE/ D418

Le Maire de la commune d'Ouveillan

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, à L 2213-6,
- Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R411-8, et R 417-10,
- Vu** le Code de la Voirie Routière,
- Vu** le décret N°60-226 du 29 février 1960 relatif au dispositif de contrôle de la durée du stationnement dans les agglomérations et les textes pris par son application.

**Considérant** que les travaux de remplacement des poteaux d'incendie au Domaine de la Grangette et de la D418, nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement au droit de chantier pour l'entreprise **SADE CGTH** du lundi 22 juillet 2024 au lundi 21 octobre 2024.

### ARRÊTÉ

- Article 1<sup>er</sup>** En fonction de l'évolution des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits sur les différents accès des remplacements des poteaux d'incendie du lundi 22 juillet 2024 au lundi 21 octobre 2024 de 08h00 à 17h00.
- Article 2** La signalisation et la mise en sécurité seront assurées par l'entreprise **SADE CGTH**.
- Article 3** L'entreprise **SADE CGTH** s'engage au maintien de la signalisation afin d'assurer la sécurité des usagers.
- Article 4** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5** Les véhicules en stationnement gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour une mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment l'article R 417-10.
- Article 6** Monsieur le Maire, Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Ouveillan, le 25 juillet 2024

Le Maire  
Jean-Antoine VILLEGAS

Publié le 25 juillet 2024  
Le Maire  
Jean-Antoine VILLEGAS

